

Convention d'honoraires

Nom – Prénom :

Téléphones /e-mail / fax :

Adresse de facturation :

Adresses du ou des quartiers :

d'origine / d'accueil :

d'origine / d'accueil :

d'origine / d'accueil :

Choisissez vos prestations de services

PRESTATIONS DE SERVICES	Choix	Quantité	€uros
1 - Étude pharmaco-géodémographique d'un quartier d'origine Étude de la possibilité pour une officine de quitter son quartier d'origine	<input type="checkbox"/>	...	2 500 €
2 - Étude pharmaco-géodémographique d'un quartier d'accueil Étude de la possibilité d'une ouverture d'officine à une adresse précise	<input type="checkbox"/>	...	2 500 €
3 – Étude pharmaco-géodémographique du maillage officinal d'une zone de chalandise : Viabilisation Fédération des officinaux d'une zone de chalandise pour des projets communs de restructuration du réseau officinal	<input type="checkbox"/>
4 – Étude pharmaco-géodémographique du maillage officinal d'un département ou d'une région : Développement Innovations et projets immobiliers Listing des ouvertures possibles	<input type="checkbox"/>
5 - Étude pharmaco-géodémographique dans le cadre d'un recours Étude pharmaco-géodémographique du quartier d'origine et du quartier d'accueil considérant - la législation et de la jurisprudence correspondante, et - les éléments propres au dossier (création, transfert, regroupement)	<input type="checkbox"/>

Toute étude pharmaco-géodémographique prend en compte les dispositions du Code de la Santé Publique et la jurisprudence en vigueur; elle comprend :

Critères quantitatifs : Application du quorum (Art. L 5125-11 & Art. L 5125-14)

Critères qualitatifs (Art. L 5125-3) : Délimitation d'un quartier CSP - Répartition et évolution spatio-temporelle de la population

Évaluation, organisation et fonctionnement de l'approvisionnement en médicaments

Synthèse des potentialités (liste non exhaustive)

Conformément aux conditions générales de vente, toute exploitation, (reproduction, adaptation, diffusion,...) en l'état ou dans des produits dérivés, sous quelque forme ou par quelque moyen ou procédé technique que ce soit, doit faire l'objet d'une demande d'autorisation formulée par écrit auprès de ARTCO, soumise au paiement des droits correspondant à l'utilisation envisagée, facturés au prix barème en vigueur à la date de la demande.

Les autres prestations (regroupements, transferts, ...) figurent dans le barème en vigueur.

Ce barème ainsi que les conditions générales de vente ont été remis au mandant qui le reconnaît.

Les prix s'entendent en euros HT. Ils sont majorés de la TVA au taux en vigueur à la date de la commande. Le paiement s'effectue de la manière suivante : 50% à la commande de la prestation et 50% à la réception de la prestation. Les documents sont transmis par courrier postal.

Date de réalisation (Jour de commande + 10 jours) :

Conditions particulières :

.....

Date et signature précédées de la mention « **Bon pour Accord** »

.....